

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

**Décret n° 2000 - 2 du 14 février 2000
portant nomination d'un conseiller spécial
du Président de la République**

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 99-73 du 15 avril 1999 portant attributions et organisation du ministère à la Présidence de la République, chargé du cabinet du chef de l'Etat et du contrôle d'Etat ;
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

DECRETE :

Article premier.- M. (Gaston-Frédéric) YOYO est nommé conseiller spécial du Président de la République.

Article 2.- L' intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel ./-

Fait à Brazzaville, le 14 février 2000.

Denis SASSOU-NGUESSO.-